

(No 20)

LETTRE PASTORALE
SUR
LE RÈGNE SOCIAL DE JÉSUS-CHRIST
OU
LE DROIT DE L'ÉGLISE
EN
MATIÈRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

ARTHUR DOUVILLE,
par la grâce de Dieu et la faveur du Saint-Siège Apostolique,
Evêque de Saint-Hyacinthe.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses
et à tous les Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédic-
tion en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Introduction

La guerre la plus horrible de l'histoire vient de se terminer. Elle a causé des pertes fabuleuses, en biens matériels et en vies humaines. Cinq années durant, elle a apporté souffrances, douleurs, angoisses, et pour les corps et pour les âmes. Derrière elle, cette guerre laisse de profondes blessures qui, non encore guéries, font de la période actuelle, non une période de paix, de stabilité et d'ordre, mais une époque de reconstruction, de réfection d'un monde ébranlé jusque dans ses profondeurs: "toute la structure sociale, violemment ébranlée, a besoin de redressements et d'améliorations" (Pie XII).

Il importe donc de "dépanner notre société dont les rouages usés et grinçants menacent de s'enrayer pour de

bon." Il faut revoir ces rouages, en remplacer quelques-uns trop vieillis, rendre à certains une plus grande souplesse, diminuer ou adoucir les points de friction. Relations entre les peuples, rapports du capital et du travail, rapports entre producteurs et consommateurs, tout est remis sur le métier et les plans ne manquent pas.

Il faut bien le dire: c'est une révolution sociale qui s'opère. Sera-t-elle pacifique et bienfaisante? Sera-t-elle au contraire violente et dévastatrice? Voilà le dilemme. La réponse viendra de nous, catholiques. Remercions le bon Dieu qui nous a donné de vivre en un temps si important, dans un monde que nous pouvons marquer davantage de notre catholicisme. Lourde responsabilité sans doute! Tâche importante qui suppose une préparation et des convictions! On n'entreprend pas d'influencer chrétiennement le renouveau social sans s'être instruit soi-même, sans avoir puisé aux sources pures de la doctrine sociale de l'Eglise, sans avoir demandé au Souverain Pontife et aux Evêques leurs vues chrétiennes sur le monde et ses problèmes actuels.

Mais voilà que l'on met en doute, que l'on nie le droit de l'Eglise de se prononcer sur ces questions d'ordre social, économique et politique. Vous connaissez les manifestations de cet esprit de neutralité. Pour le moment, il suffira d'en prendre un exemple.

Le diocèse de Saint-Hyacinthe possède de nombreux et actifs syndicats professionnels, ouvriers et patronaux; l'Union catholique des Cultivateurs y est florissante; le mouvement coopératif s'y développe sans arrêt. Or Nos prêtres se dévouent sans compter pour assurer le succès toujours croissant des Syndicats catholiques, de l'Union Catholique des Cultivateurs et des coopératives de toutes sortes. Ils appuient les organisateurs de ces oeuvres, ils les encouragent, ils les soutiennent; ils assistent aux assemblées, ils y discutent des questions à l'ordre du jour, dans "lesquelles se trouvent impliqués les principes de la morale" (S. C. Concile, Lettre à S. E. Mgr Liénard, 1927), mais surtout, ils prêtent un soin particulier à la formation religieuse et sociale des membres.

Le vrai catholique qui réfléchit à cette action sociale du clergé, se rappelle cette parole du Saint-Père: "A moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de trouver une solution efficace" à la question sociale. ¹ Et il se dit: "Le prêtre est à sa place lorsqu'il s'occupe des mouvements économiques et sociaux."

D'autres catholiques, empoisonnés par le virus de la neutralité, sont surpris, scandalisés même, de voir les prêtres se mêler à ces oeuvres. "La place du prêtre est à la sacristie", disaient-ils autrefois. Aujourd'hui, ils parlent avec un sourire entendu, quand ce n'est pas avec colère, des "syndicats de curés", des "coopératives de curés". Ils prononcent avec autorité: "les prêtres en ont bien assez de leur besogne; qu'ils nous laissent tranquilles dans notre domaine." Et ainsi, des catholiques sur qui l'on devrait pouvoir compter, font le jeu des pires ennemis de l'Eglise, ils s'allient, en fait, aux nazistes et aux communistes, et refusent aux prêtres le droit d'exercer quelque influence que ce soit sur les sociétés et sur les individus, en particulier lorsqu'il s'agit de matières économiques, sociales et politiques.

Les graves circonstances de l'heure présente, le devoir urgent qui incombe aux catholiques de participer en catholiques aux oeuvres de reconstruction, Nous portent à vous exposer, N.T.C.F., dans la lumière de la royauté de Notre-Seigneur-Jésus, comment l'Eglise, et donc ses ministres, ont le droit et le devoir d'intervenir dans les questions économiques et sociales. Nous ne voulons pas, toutefois, toucher explicitement la sphère politique.

Nous vous rappellerons, N.T.C.F., que *le Christ est Roi* et quelle est la *nature de sa royauté*; Nous verrons que *l'Eglise continue la mission du Christ-Roi*; finalement Nous tirerons les *conclusions* appropriées à la question qui nous occupe.

Par là Nous voulons combattre les erreurs qui courent librement la rue et apporter Notre paternel encouragement aux travailleurs sociaux, prêtres et laïcs, qui, selon l'expres-

¹ Pie XI, Quadragesimo Anno.

sion de Sa Sainteté le Pape Pie XII, doivent être les architectes du monde nouveau.

Puisse la Très Sainte Vierge, Mère du Christ-Roi, obtenir du Roi de Vérité et d'Amour que nos intelligences s'ouvrent à la lumière et que nos coeurs s'enflamment de cette charité pleine qui conduit à l'action sociale catholique!

— I —

Le Christ est Roi.

Le Christ est Roi! La Sainte Ecriture ne cesse de nous enseigner cette vérité de la royauté de Jésus. Le psalmiste nous fait entendre Dieu le Père présentant son Fils aux rois de la terre: "Et moi, j'ai établi *mon Roi* sur Sion . . .", et disant à ce Fils très aimé: "Tu es mon Fils . . ., je te donnerai les nations pour héritage." ²

Les prophètes chantent à l'envie cette dignité royale du Messie à venir: "Un enfant nous est né, s'écrie Isaïe, un fils nous a été donné; *l'empire* a été posé sur ses épaules, et on lui donne pour nom: Conseiller admirable . . ., Prince de la paix: (il vient) pour donner une paix sans fin, pour établir *la royauté* de David dans le droit et dans la justice." ³

A son tour, Daniel apporte son hommage au Roi Jésus: "Et il lui fut donné *domination, gloire et règne*; et tous les peuples, nations et langues, le servirent. Sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et son règne ne sera jamais détruit." ⁴

Enfin l'Ange Gabriel annonce à la Très Sainte Vierge la naissance de Jésus, en ces termes: "Vous enfanterez un Fils et vous lui donnerez le nom de Jésus. Il sera grand: . . . le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père; *il règnera* éternellement sur la maison de Jacob et son règne *n'aura point de fin*." ⁵

Dieu et Homme, fils de Dieu et fils de David, Notre-Seigneur-Jésus-Christ relève le trône de David, Il l'affermi

² Psaume 2.

³ Isaïe c. 9, vv. 5-6.

⁴ Daniel c. 7, v. 14.

⁵ S. Luc c. 1. vv. 31-32.

jusqu'à la fin des temps, Il règne sur l'Eglise, dont la maison de Jacob est l'image. Il reçoit de Dieu son Père le pouvoir royal. Il a le droit de l'exercer sur tous les peuples et sur tous les hommes: en effet, nous Lui appartenons en propre: Il est notre Créateur, Il est aussi notre Rédempteur. Par Lui nous avons la vie, par Lui nous avons été libérés de l'emprise de satan. A Lui nous nous sommes donnés au Saint Baptême.

C'est là le privilège exclusif de Jésus: à titre de Créateur et de Rédempteur, Il jouit sur nous d'une autorité souveraine; nations et individus doivent se soumettre à ses lois, à ses enseignements et à ses jugements. Unissons-nous à l'apôtre saint Jean et proclamons dans un élan de foi et d'amour: "C'est le Prince des rois de la terre" . . . "le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs" . . . "A Lui la gloire et la puissance des siècles!" ⁶

— II —

Roi d'une royauté spirituelle.

Jésus est donc Roi dans toute la plénitude du mot. Mais être Roi, qu'est-ce en réalité sinon conduire des hommes groupés ensemble, des sujets, vers un but défini, par des lois et des enseignements adaptés? C'est par la nature du but et des moyens que l'on connaît le caractère de la royauté.

En venant en ce monde, Jésus s'est proposé d'enseigner aux hommes les vrais moyens d'aller à Dieu; par son sacrifice de la Croix, Il a mérité une surabondance de grâces, donnant à tous les hommes qui veulent y coopérer les secours nécessaires pour atteindre leur fin surnaturelle, le Ciel et ses joies, la vue et la possession de la Trinité Sainte.

On voit dès lors le caractère particulier de Sa royauté. C'est une royauté qui conduit à Dieu, à la prospérité spirituelle; c'est une royauté qui donne des secours surnaturels; c'est une royauté qui s'occupe des biens de l'âme, d'abord. "Ce royaume est principalement spirituel et concerne avant tout l'ordre spirituel." ⁷

⁶ Apoc. c. 1, vv. 5-6.

⁷ Pie XI—Enc. Quas Primas.

A Pilate qui l'interroge: "Tu es donc roi?", Jésus répond: "Tu le dis, je suis roi. Je suis né et je suis venu en ce monde pour rendre témoignage à la vérité." ⁸ Par ces paroles, Notre-Seigneur établissait lui-même le fait de sa royauté et Il en définissait la nature. Il veut régner sur les intelligences et les cœurs. Il veut régner en instruisant les hommes et en les conduisant à Dieu. "Son royaume, chantons-nous en la fête du Christ-Roi, est un royaume de vérité et de vie; un royaume de sainteté et de grâce; un royaume de justice, d'amour et de paix." ⁹

Tous, catholiques ou non, sont soumis à ce pouvoir royal de Jésus. Son autorité s'étend, non seulement aux individus, mais aux sociétés elles-mêmes: aux sociétés civiles, aux familles, aux associations de toutes sortes. En effet, que l'on considère les hommes individuellement ou unis en société, ce sont toujours des hommes que le Christ a créés et rachetés de son sang, des hommes qu'il a mission de conduire à Dieu, des hommes qui gagnent leur ciel par leur vie individuelle et par leur vie sociale.

Il est dans le monde d'autres chefs: des rois, des princes, des présidents, des premiers ministres. Leur action vise à procurer aux hommes la prospérité temporelle et le bien-être matériel. Il n'est pas douteux que Jésus avait autorité directe même sur les biens temporels: il est le Créateur de toutes choses. Cependant Il n'a pas voulu exercer cette autorité et prendre directement en mains le gouvernement des Etats et des Nations. "Non eripit mortalia qui regnat dat coelestia" . . . "Il ne ravit point les diadèmes éphémères, Celui qui distribue les couronnes de ciel éternel" . . . ¹⁰ Les Juifs, qu'Il venait de rassasier de pain, voulurent Le constituer leur chef temporel et Le proclamer roi. C'eût été si bon de vivre sous la conduite d'un prince, qui pouvait à volonté procurer le pain qui nourrit et dont la douceur rendait l'autorité aimable. Notre-Seigneur refusa. Ce n'était pas dans ce but qu'Il était venu en ce monde! Il était né pour conduire les hommes à Dieu, non pour travailler directement au bien

⁸ S. Jean c. 18, v. 37.

⁹ Préface de la Messe du Christ-Roi.

¹⁰ Hymne des II Vêpres—Epiphanie de N.-S.

temporel des individus et des peuples. Il s'intéressait à ce bien temporel; son autorité spirituelle s'étendant à ces mêmes hommes, Il savait que la pratique de la justice et de l'amour, qu'Il ne cessait de leur prêcher, les aiderait même dans la poursuite de leur perfectionnement temporel. Mais Il n'avait pas mission de le rechercher directement.

C'est là la royauté spirituelle, l'autorité royale de Jésus: une royauté qui s'exerce sur les âmes pour les imprégner de vérité, de justice et d'amour; une royauté qui pouvait s'étendre aux biens de la terre, mais que Jésus n'a pas voulu exercer en ce domaine, si ce n'est indirectement en inculquant la droiture des intelligences et des coeurs.

— III —

Cette royauté s'exerce dans et par l'Eglise.

Mais Jésus devait quitter cette terre. Une fois accompli le sacrifice du Calvaire, Il termina l'éducation de Ses Apôtres, puis Il retourna près de Son Père. Il ne cesse pas de régner sur nous. Il règne toujours, non pas visiblement, mais d'une façon merveilleuse, en associant des hommes à son oeuvre divine.

Ces hommes, ce sont ses Apôtres, le Souverain Pontife et les Evêques. Ce sont les Chefs de son Eglise, à qui Il a confié tous ses pouvoirs. "Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie." ¹¹ "Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé: et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde". ¹²

Chef invisible, le Christ est présent tous les jours et tous les instants, d'une présence féconde en grâces de toutes sortes et en fruits de salut. L'Eglise, société visible, est un corps dont le Christ est la tête et nous les membres: membres qui reçoivent direction et vie du Christ-Jésus, par ceux-là mêmes à qui Il a confié ses pouvoirs d'enseigner, de diri-

¹¹ S. Jean c. 20, v. 21 (Evang.)

¹² S. Matthieu c. 28, vv. 18-20.

ger, de sanctifier. A cause de cette union mystérieuse du Christ et de l'Eglise, là où est l'Eglise, là est le Christ; là où parle l'Eglise, c'est le Christ qui parle; là où gouverne l'Eglise, c'est la royauté de Jésus qui s'exerce.

N'allons pas l'oublier, N.T.C.F., l'Eglise est une société dans laquelle l'autorité est visiblement exercée par Notre Saint Père le Pape, par les Evêques en communion avec le Souverain Pontife, par les prêtres, collaborateurs des Evêques dans la direction, l'enseignement et la sanctification des fidèles. C'est par eux tous que Jésus règnera sur le monde, et on devra juger de l'étendue et des limites de leur action sacerdotale par la mission même de Jésus. Comme Lui, ils illumineront les intelligences; ils fortifieront les volontés et les coeurs. Comme Lui, ils laisseront à d'autres la royauté temporelle et la direction des affaires humaines. Comme Lui, dans ces mêmes affaires humaines, ils feront pénétrer la justice et l'amour et créeront par là une atmosphère qui permette à l'homme de poursuivre sa fin surnaturelle au milieu des soucis de la terre. Au monde ils donneront une âme; à tous les milieux et à toutes les sociétés, une mentalité chrétienne.

Résumons cette première partie: Jésus est Roi; Il est le Maître incontesté des hommes et des choses. Il veut régner dans et par l'Eglise, société qu'Il a Lui-même instituée pour conduire les hommes à Dieu. Ni pour Lui-même, ni pour l'Eglise, Il n'a voulu la direction immédiate des affaires temporelles, si ce n'est pour les besoins de la mission surnaturelle à accomplir (par exemple, le Gouvernement de la Cité du Vatican). "C'est à l'éternelle félicité, et non pas à une prospérité passagère seulement, que l'Eglise a reçu la mission de conduire l'humanité". ¹³

L'Eglise, par ses ministres, enseignera la voie qui mène à Dieu, distribuera les grâces qui illuminent et qui fortifient. Avant tout, Elle s'occupera des âmes à sauver. Si parfois, pour des raisons toutes de charité et de service, Elle a assumé un rôle temporel en même temps que sa mission spirituelle, Elle l'a fait à la demande des intéressés et pour un temps

¹³ Pie XI --Enc. Quadragesimo Anno.

seulement, c'est-à-dire en attendant que des compétences civiles puissent prendre le soin du temporel proprement dit. Sans se désintéresser de la prospérité temporelle, l'Eglise tient à se consacrer à sa mission spirituelle. Mais sa mission spirituelle, son travail de sanctification des âmes, Elle veut l'accomplir totalement, sans entraves; Elle ira donc partout où se joue le salut des âmes, sur tous les terrains. Elle seule est juge de l'étendue et des limites de son action.

— IV —

L'Eglise sur le terrain économique et social.

Nous venons d'indiquer, N.T.C.F., des principes généraux qu'il importe maintenant d'appliquer au domaine des questions économiques et sociales. Il ne faut pas craindre de descendre sur ce terrain et de nous demander ensemble, franchement, si, et surtout comment l'Eglise a le droit d'y exercer son action sanctificatrice.

Disons sans tarder que la vie économique est faite en somme de toutes ces activités qui touchent à la production, à l'échange, à la distribution et à la consommation des biens matériels, activités qui sont exercées par l'homme et que l'homme exerce pour l'homme. Là résident les problèmes économiques et sociaux que d'aucuns voudraient soustraire à l'influence de l'Eglise. Les considérer du point de vue des biens matériels à produire, à consommer, etc., c'est faire oeuvre d'économiste. Les envisager du point de vue de l'homme, de ses intérêts, de ses possibilités de vie, c'est faire oeuvre sociale. Dans le concret, le même problème présente un aspect économique et un aspect social, les deux aspects étant intimement liés l'un à l'autre. La coopération au sens technique est un mouvement d'ordre économique, mais aussi d'ordre social. Le syndicalisme professionnel ouvrier ou patronal a une fin sociale: améliorer les conditions de vie des syndiqués et amener la collaboration du capital et du travail; il touche cependant à l'ordre économique, puisqu'il est une condition de la production des richesses. Le commerce et l'industrie appartiennent à l'économique; toutefois, ils doivent tenir compte de l'homme qu'ils servent et ainsi ils

posent des problèmes sociaux. Nous parlerons donc simplement des questions économiques et sociales.

Or dans ces questions quel est le rôle de l'Eglise, et donc de ses ministres? A première vue, il paraît bien que tous ces problèmes sont loin de la fin surnaturelle poursuivie par l'Eglise, et dès lors, on pourrait être enclin à Lui refuser le droit d'intervenir. La conclusion serait trop rapide et dénoterait un oubli de considérer la question sous tous ses aspects.

Premièrement: l'Eglise a-t-elle le droit de s'arroger la conduite immédiate des affaires économiques et sociales? En vertu de la mission qui leur est confiée, le Pape et les Evêques seront-ils industriels, commerçants, courtiers, etc? Exigeront-ils qu'on leur demande un permis pour fabriquer tel produit, vendre telle marchandise, exploiter une entreprise de transport en commun? Est-il dans la vocation du prêtre d'être président ou gérant de coopérative, d'être directeur ou agent d'affaires d'un syndicat? La réponse est: non, précisément parce que les activités économiques et souvent sociales tendent à accroître les biens matériels, à donner la prospérité temporelle, et que l'Eglise a reçu mission de procurer la richesse spirituelle et d'assurer la félicité éternelle. Aussi, remarque Pie XI, "l'Eglise ne se reconnaît pas le droit de s'immiscer sans raison dans la conduite des affaires temporelles."¹⁴ Là n'est pas sa mission, là n'est pas sa vie. Si, à la demande des intéressés, un prêtre devient gérant de coopérative ou agent d'affaires d'un syndicat, il faut noter qu'il n'agit plus en vertu de sa vocation, mais bien en vertu du droit que possède tout homme de rendre service à ses semblables. Il ne pourra remplir ces fonctions que temporairement, et même il ne devra pas les accepter, si, au jugement de l'autorité religieuse, elles devaient compromettre sa mission surnaturelle.

Deuxièmement: remarquons que l'ordre économique a ses lois propres: lois de production, lois d'échange, etc; il possède des méthodes, une technique en un mot. Si nous considérons ces lois et ces méthodes du seul point de vue

¹⁴ Pie XI—Ubi arcano.

technique, nous disons encore que l'Eglise est dépourvue de compétence en ce domaine. L'Eglise, le Pape, les Evêques n'ont pas l'intention, par exemple, de préconiser et d'imposer d'autorité des mesures en vue de diminuer le prix de revient des marchandises, de passer une législation financière pour raffermir le crédit de la nation, de se prononcer sur la valeur technique de tel outillage, sur les meilleurs procédés de publicité commerciale et industrielle, ou encore de déterminer la structure interne d'un mouvement ouvrier ou patronal. Non, l'Eglise se garde bien de réclamer, de par sa mission, le pouvoir de prôner une technique économique et sociale. Elle se tient à l'écart du "domaine technique à l'égard duquel elle est dépourvue de moyens appropriés et de compétence".¹⁵

Ces deux aspects mis à part: conduite des affaires économiques et questions d'ordre technique, il en reste un troisième, et c'est le plus important: toute l'activité économique et sociale est exercée par l'homme et pour l'homme; c'est pourquoi il y a là une question morale. Prêtons attention, N.T.C.F., et nous verrons sans difficulté que pour cette raison tout l'ordre économique et tout l'ordre social sont soumis à la loi morale et par là à la suprême autorité de l'Eglise. En effet, en ces questions économiques et sociales comme ailleurs, l'homme a besoin d'un guide pour sa conscience. Bien plus, sur ce terrain tout spécialement, le salut des âmes est en péril.

Tout d'abord, la conscience de l'homme doit être guidée en cette activité économique et sociale.

La nature ou plutôt Dieu, l'auteur de la nature, a imposé aux biens matériels que l'homme transforme, échange et consomme par son activité économique une destinée précise, une fin déterminée. Il est obligatoire de respecter cette fin. Il est un usage licite des biens matériels et un usage illicite. Qui se prononcera sur le licite ou sur le non-licite, sur le permis ou le défendu, sinon la conscience de l'homme guidée et éclairée par la loi morale, interprétée par l'Eglise?

¹⁵ Pie XI—Quadragesimo Anno.

En second lieu, cette activité économique et cette activité sociale que l'homme déploie visent à procurer le bien-être matériel et temporel de l'humanité. Mais ce bien-être n'est qu'un moyen qui permet à l'homme d'atteindre sa fin supérieure: Dieu. D'où rien, dans cette activité, ne doit arrêter l'homme dans son voyage vers l'éternité; mieux, toute cette activité doit aider l'homme à poursuivre sa félicité éternelle. Là encore nécessaire est la loi morale pour montrer à toute activité particulière les fins qu'elle doit viser et pour subordonner ces fins d'ordre temporel à la fin suprême de toute la vie. "Seule la loi morale nous demande de poursuivre, dans les différents domaines entre lesquels se partage notre activité, les fins particulières que nous leur voyons imposées par la nature ou plutôt par Dieu l'auteur même de la nature, et de les subordonner toutes, harmonieusement combinées, à la fin suprême et dernière qu'elle assigne à tous nos efforts. Du fidèle accomplissement de cette loi, il résultera que tous les buts particuliers poursuivis dans le domaine économique, soit par les individus, soit par la société, s'harmoniseront parfaitement dans l'ordre universel des fins et nous aideront efficacement à arriver comme par degrés au terme suprême de toutes choses, Dieu, qui est pour lui-même et pour nous le souverain et l'inépuisable bien." ¹⁶

Ainsi à considérer théoriquement l'économique et le moral, il faut admettre que le premier dépend du second, qu'il lui est subordonné de droit, et que même sur le terrain économique l'Eglise a le droit d'intervenir comme gardienne de la morale. C'est pourquoi le Souverain Pontife n'a pas craint d'écrire: "Le dépôt de la vérité qui nous est confié d'en-Haut et la très grave obligation qui Nous incombe de promulguer, d'interpréter et de prêcher, en dépit de tout, la loi morale, soumettent également à Notre suprême autorité l'ordre social et l'ordre économique." ¹⁷

Si nous regardons maintenant la réalité concrète de la vie quotidienne, nous tirons les mêmes conclusions. La vie n'est pas faite de tranches d'activités closes et étanches l'une vis-à-vis de l'autre. Ce commerçant, ce chef d'union ouvrière

¹⁶ Pie XI.—Quadragesimo Anno.

¹⁷ Pie XI.—Quadragesimo Anno.

ou agricole, cet industriel est un catholique. Le sera-t-il seulement le dimanche, le matin et le soir à l'occasion de ses prières? Non, il le sera toute la semaine, tout le jour, à tous les instants. C'est chaque moment de sa vie qui lui mérite le ciel ou le condamne à l'enfer. C'est donc en chrétien, en catholique, que l'homme doit conduire son commerce, diriger ses employés, payer des salaires, présider aux activités de son syndicat ou de sa coopérative. Parce qu'il est homme, doué d'intelligence et de liberté, il est un être responsable de tous ses actes et le bon Dieu lui en demandera compte, lui reprochant ce qu'il a accompli de contraire à la loi morale et le récompensant pour le bien qu'il a fait.

C'est dire que tout acte posé librement conduit à Dieu ou en éloigne, selon que la conscience l'approuve ou le désapprouve. L'Eglise, formatrice des consciences, interviendra donc d'autorité pour indiquer comment on se dirige vers sa fin dernière en étant cultivateur, patron, employé, industriel, commerçant, organisateur de syndicat ou directeur de coopérative. De là vient l'intérêt que le prêtre peut et doit porter à toutes ces questions économiques et sociales.

En bref. en tous ces problèmes, la justice est en cause. L'activité économique et sociale met l'homme en présence de l'homme, établit entre eux des rapports. Or chaque homme a ses droits et ses devoirs, de telle sorte qu'à tous moments surgit un problème de justice. Normalement l'homme doit se demander: "Est-ce juste? Est-ce injuste?... Ai-je le droit de payer un salaire insuffisant à faire vivre mes employés? . . . Ai-je le droit de perdre mon temps, si je me suis engagé librement à fournir telle somme de travail?... Cette grève qui menace d'éclater aura-t-elle des résultats qui compenseront les pertes qu'elle va occasionner?... Ai-je le droit de fermer mon usine et de priver de travail une centaine d'ouvriers tout simplement parce qu'ils ont manifesté leur intention et qu'ils ont pris les moyens de se constituer en syndicat?... Ai-je le droit de vendre à n'importe quel prix les produits de ma ferme?... Telle pratique de commerce est-elle juste? .." Ce sont là quelques exemples qui montrent l'importance de la justice dans les questions économiques et

dans les relations sociales. Sans cesse, la question se pose de donner à chacun ce qui lui est dû, de ne pas léser ses droits, de faire son devoir. Et l'Eglise, gardienne de la morale, n'aurait pas le droit de proclamer les droits de la dignité humaine, d'indiquer le juste et l'injuste, d'appliquer les exigences de la justice aux situations particulières de la vie moderne? Mais la justice est une vertu, et c'est l'Eglise qui a reçu mission d'enseigner la vertu! Ce sont ses ministres qui doivent aider les hommes à la mettre en pratique!

Nous ajouterons, N.T.C.F., qu'il y a en cette sphère de l'économique et du social une question de charité, d'amour entre les hommes. Il est nécessaire que tous soient assez chrétiens, aient assez d'amour du prochain, pour que la justice soit gardée en honneur. Autrement, si on n'aime pas son prochain comme soi-même, on en vient vite à chercher son bonheur au détriment du sien, on ne lui accorde plus aussi facilement ce qui lui revient de droit et surtout on ne recherche plus les moyens de collaborer avec lui pour le bien commun. Or l'Eglise propage une doctrine de charité. Dans un monde où la haine et la méfiance semblent régner en maîtresses incontestées, Elle ne cesse de redire: "Aimez-vous les uns les autres! Patrons et ouvriers, collaborez, vous avez besoin les uns des autres! Etablissez entre vous des organismes permanents de collaboration, visez à l'organisation de votre profession, aidez-vous entre patrons, unissez-vous entre ouvriers!" Qui lui reprochera de reprendre sans cesse, en l'adaptant, la thèse fondamentale des enseignements du Christ: la charité?

Les questions économiques et sociales posent donc un problème moral, un problème de justice et de charité. L'Eglise s'en occupe. C'est son droit. C'est son devoir. Son silence et son inaction seraient des fautes. C'est là la pensée de S. S. le Pape Léon XIII: "La question sociale offre, en effet, plus d'un aspect à des yeux exercés. Sans doute, elle a rapport aux biens extérieurs, mais elle tient surtout de près à la religion et à la morale; elle est aussi naturellement unie à l'ordre des lois civiles, si bien qu'elle s'étend largement aux droits et aux devoirs de toutes les classes de la société. Aussi les principes évangéliques de justice et de charité

appliqués aux faits et à la conduite de la vie doivent-ils nécessairement atteindre les intérêts multiples des particuliers.”¹⁸ A son tour, Pie X touche ce sujet et précise : “La question sociale et les controverses qui s’y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève, ne sont pas purement économiques et susceptibles, dès lors, d’être résolues en dehors de l’autorité de l’Eglise, attendu que, bien au contraire et en toute vérité, la question sociale est avant tout une question morale et religieuse et que, pour ce motif, il faut surtout la résoudre d’après les règles de la morale et le jugement de la religion.”¹⁹

Nous avons montré que l’homme a besoin de la loi morale et de l’Eglise pour guider sa conscience dans ses activités économiques et sociales. Disons plus, N.T.C.F.; sur ce terrain tout spécialement, les âmes sont en péril. “Telles sont les conditions de la vie économique et sociale, note Pie XI, qu’un nombre très considérable d’hommes y trouvent les plus grandes difficultés à opérer l’oeuvre seule nécessaire de leur salut éternel.”²⁰

Il est facile d’appuyer cette affirmation du Souverain Pontife. A cause même du libéralisme économique, trop d’hommes en sont venus à tout estimer en fonction du profit, des bénéfices matériels à réaliser. Pour beaucoup, c’est d’abord le dollar qui compte; la religion vient en second lieu. On s’attache d’une façon désordonnée aux biens de la terre; on oublie les réalités supérieures de la vie surnaturelle. Le salut de l’âme est en danger!

La concurrence entre producteurs et entre commerçants est devenue si forte que “ceux-là seuls restent debout qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, ajoute Pie XI, qui luttent avec le plus de violence, qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience.”²¹ Le salut de l’âme est en danger!

La concurrence sans frein pousse à diminuer les salaires pour maintenir les profits, tout en vendant ses produits. En

¹⁸ Léon XIII—Permoti nos.

¹⁹ Pie X—Singulari quadam.

²⁰ Pie XI—Quadragesimo Anno.

²¹ Pie XI—Quadragesimo Anno.

conséquence, le salaire de beaucoup d'ouvriers n'est pas suffisant pour répondre aux besoins d'une famille moyenne. On ne peut plus se loger dans des conditions convenables d'hygiène et de morale. L'abondance de la main-d'oeuvre rend le gagne-pain instable. Alors le salarié, n'ayant pas le minimum de bien-être matériel nécessaire pour pratiquer la vertu, est fortement tenté de diminuer les dépenses en fermant les sources de la vie par des moyens déshonnêtes; il se voit obligé de vivre en quelques pièces et se laisse entraîner à "rationner" les fruits du mariage. Le salut de l'âme est en danger!

Parfois le salaire semble suffisant. Mais une publicité tapageuse, commandée par la recherche immodérée du profit, crée des besoins, fait naître des désirs qui poussent l'homme aux mêmes tentations pour "vivre suivant les annonces." Le salut de l'âme est en danger!

Le cultivateur souffre du déséquilibre qui existe entre les prix qu'il obtient pour les produits de sa ferme et ceux des produits manufacturés! Les bas prix l'empêchent d'avoir un revenu qui lui permette d'établir ses enfants sur des fermes ou même d'assurer à sa famille un niveau de vie comparable, en ce qu'il a de bon, à celui des citadins. Comme résultat, c'est la désertion des campagnes, c'est l'arrivée de jeunes cultivateurs en ville, où, trop souvent, ils sont la proie d'une vie pour laquelle ils n'étaient pas préparés. Le salut de l'âme est en danger!

Le travailleur gagne peu; souvent ses revenus sont restreints; il est toujours exposé à la perte de son emploi; il ne jouit pas de la sécurité nécessaire à une vie normale. Pris tout le long du jour par un travail ardu, inquiet du lendemain, s'arrêtant fréquemment à réfléchir à l'argent qui peut lui manquer, il n'en vient à avoir que des préoccupations matérielles. Il devient matérialiste de fait. La vie économique le rive à la terre, aux biens matériels. Le salut de l'âme est en danger!

"Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle". ²² Pris par les nécessités de vivre,

l'homme est prêt au socialisme d'Etat ou à pire encore. Il consent à sa rifier sa liberté, sa dignité d'homme, à n'être plus lui-même. Cependant on ne sacrifie pas sa dignité d'homme sans diminuer son christianisme. Toujours le salut de l'âme est en danger!

Vous n'oserez peut-être pas avouer publiquement le bien-fondé de ces quelques remarques; mais votre expérience de la vie vous interdira de les mettre en doute. La guerre avait suspendu quelques-uns des mauvais effets de notre régime économique; il semble que bientôt ils reparaitront pour la plupart, les uns plus douloureux encore qu'auparavant.

Précisément parce que l'homme risque de perdre son âme en un tel milieu économique et social, l'Eglise a le droit d'intervenir. Elle se doit de démasquer les plaies de ce système matérialiste, d'en montrer les funestes conséquences, d'indiquer certains remèdes, de recommander l'organisation professionnelle qui redonnera au travailleur sa liberté et qui évitera la lutte des classes, d'encourager le mouvement coopératif qui mettra un frein à la concurrence illimitée et qui rendra plus utile le salaire ou le revenu si péniblement gagné. Ce sont les âmes qui sont en cause, les âmes qu'Elle a mission de sauver et qu'un monde matérialisé risque d'empoisonner et de perdre!

L'homme a besoin d'un guide; son âme est en péril. En voilà assez pour légitimer l'intervention de l'Eglise en matières sociales et économiques. Elle enseignera d'abord, elle prêchera la Doctrine sociale catholique. Elle agira aussi: par ses prêtres, Elle descendra de la chaire sur le terrain; Elle viendra surtout au milieu des travailleurs. Par un contact plus fréquent avec eux, Ses prêtres connaîtront davantage le concret de leur vie et seront en mesure d'y appliquer les principes sociaux chrétiens. L'Eglise encore suscitera des oeuvres, encouragera leurs initiateurs et leurs directeurs, les aidera de toutes manières. N'allons pas, N.T.C.F., nous étonner de ce que l'Eglise ne se contente pas de dispenser son enseignement social; Elle veut de plus travailler et agir pour le mettre en oeuvre. L'enseignement risque souvent de rester

sans fruits et sans efforts, si on ne se préoccupe pas de le faire passer dans la pratique. Répétons-le: l'action sociale n'est pas "étrangère au ministère sacerdotal; il est vrai qu'elle mène sur le terrain économique, mais, sur ce terrain, le salut des âmes est en péril." ²³ "Pour vous dire toute notre pensée, écrit Benoît XV dans une lettre du 10 mars 1919, en jugeant indispensable pour l'autorité ecclésiastique de se maintenir dans les sphères élevées de la doctrine, des principes et de la théorie, nous reconnaissons qu'il est opportun que certains descendent dans les sphères inférieures, et, en conformité parfaite avec cette doctrine, ces principes et cette théorie... facilitent au peuple la solution concrète des problèmes qui s'offrent à lui." Les prêtres seront donc dans l'action sociale, non uniquement parce qu'ils peuvent aider le peuple à accroître sa prospérité temporelle, mais surtout parce que, grâce à cet accroissement de biens matériels, le peuple ne sera plus en péril de perdre son âme.

— V —

Attitudes chrétiennes.

N.T.C.F., Nous vous avons montré la subordination nécessaire de l'économique et du social au moral; Nous avons mis sous vos yeux des faits et des exemples. La conclusion n'a pas cessé de s'imposer: l'Eglise a le droit et le devoir d'intervenir en matières économiques et sociales.

Vous savez qu'Elle n'a pas manqué une occasion d'appliquer au monde économique et social les grandes règles de la morale chrétienne. Solennellement les Souverains Pontifes ont publié de nombreuses lettres-encycliques. Notre Saint Père le Pape Pie XII, glorieusement régnant, par ses discours et ses allocutions, prêche chaque jour la justice et la charité. Vos Evêques reprennent cet enseignement du Premier Pasteur; ils le remettent devant vos yeux en toutes occasions. Vos Prêtres, curés et vicaires, savent que leur devoir pastoral n'est pas accompli, s'ils ne nourrissent pas leur prédication des vérités sociales catholiques et s'ils ne vous aident pas, dans le concret de la vie, à les mettre en

²³ Benoît XV, Lettre à l'Evêque de Bergame, mars 1920.

pratique. Nous sommes au courant qu'ils s'acquittent de leurs obligations avec zèle et louange.

Et vous, N.T.C.F., quelle sera votre attitude? Sans doute vous écouterez religieusement les enseignements sociaux qui vous seront donnés. Mais, vous devez faire plus. Dans la mesure de vos moyens, vous vous pénétrerez davantage de la doctrine sociale de l'Eglise, par la lecture de bons livres et par la fréquentation d'organismes appropriés d'études sociales, comme par exemple nos cours de chefs pour ouvriers et cultivateurs. Puis vous vous ferez les apôtres des principes sociaux chrétiens: apôtres par la parole, apôtres par votre vie qui sera exempte de tout reproche.

Vous serez contre le socialisme, mais vous pratiquerez la doctrine sociale de l'Eglise avec toutes ses exigences. Vous combattrez le communisme, mais surtout en faisant disparaître les causes qui favorisent sa diffusion: bas salaires, vente à bas prix des produits agricoles, en un mot difficultés imméritées dans lesquelles vivent trop de travailleurs. Vous vous réjouirez de voir l'Eglise se porter à la défense de la propriété privée, et vous accepterez en même temps de l'aider à corriger les abus du capitalisme. Vous ferez de graves déclarations sur la liberté et la dignité de l'homme, mais vous n'oublierez pas que la vie économique actuelle entrave la liberté et compromet la dignité humaine. Vous bénirez le Ciel d'avoir suscité parmi vous des religieuses dévouées qui soulagent les misères, même corporelles, de vos malades, de vos infirmes, de vos vieillards et des indigents; vous donnerez votre tribut de louange à nos institutions religieuses, nos fabriques paroissiales comprises, qui, par leurs propres et admirables associations professionnelles, mettent en pratique, chez nous, la logique sociale de l'Eglise; vous admirerez aussi vos prêtres qui se penchent avec amour sur les besoins des ouvriers et des cultivateurs, de tous les gagne-petits, et qui les aident à améliorer chrétiennement leurs conditions de vie. Vous serez heureux de voir votre commerce ou votre industrie favorisée de la clientèle du clergé et des communautés religieuses; mais n'allez pas cependant vous surprendre de voir des prêtres prêter main-forte aux

consommateurs et aux agriculteurs qui veulent, par le système des coopératives, jouer un plus grand rôle social et corriger les déficiences de notre vie économique. Avec l'Eglise, vous combattrez toutes les formes de totalitarisme, mais vous vous garderez d'accoler cette étiquette au corporatisme social, considéré comme le plus démocratique des régimes sociaux par ceux qui se donnent la peine de l'étudier sans préjugés.

A ce compte, vous serez logiques; vous serez catholiques en tous points. Il pourra toutefois arriver qu'une attitude vous fasse mal, semble contrecarrer vos intérêts; vous éviterez de la blâmer, dès que vous la sentirez commandée par le souci du bien commun et par le désir de rendre meilleur un monde où les âmes s'asphyxient. A ce compte aussi, les catholiques de chez nous s'épargneront cette cinglante apostrophe d'un communiste: "Ce ne sont pas les encycliques que nous vous reprochons, c'est le mépris (pratique) dans lequel vous les tenez." Ils ne mériteront pas non plus ce cuisant reproche d'un socialiste qui venait d'applaudir une des plus belles pages sociales de Léon XIII: "Il ne reste plus aux catholiques qu'à faire appliquer ces principes."

Vous serez conséquents. Cette doctrine sociale de l'Eglise que vous aurez étudiée et approfondie, vous la mettrez en pratique et vous appuierez l'action du clergé en ce sens. Non, le clergé ne se confinera pas à la sacristie. Il suivra les directives de l'Eglise. On l'entendra dans la chaire de vérité dispensant aux fidèles l'enseignement social chrétien; on le trouvera aussi dans l'action sociale, diffusant la doctrine par le cercle d'études, les conférences, le forum et tous les moyens à sa disposition; appliquant aux cas concrets l'enseignement de l'Eglise et pouvant y arriver grâce à un contact fréquent avec le peuple; aidant de son influence "ceux qui ne peuvent se faire un rempart de leurs richesses"; mettant son instruction au service de ceux qui, faute de ressources financières, n'ont pu séjourner longtemps dans les écoles. En tout, le clergé sait qu'il y a des rôles, des fonctions, qui appartiennent à César ou aux laïcs; d'autres qui reviennent à Dieu ou aux prêtres. Il n'ignore pas que "le

règne de Dieu n'est pas *de ce monde*", mais il se garde bien de croire qu'il n'est pas *dans ce monde*. Devant cette attitude du clergé, personne n'aura le droit de parler de "syndicats de curés", de "coopératives de curés", puisque ce sont les laïcs et non les prêtres qui dirigent ces oeuvres; tous au contraire devront parler avec fierté des Syndicats catholiques, de l'Union catholique des Cultivateurs et des Fermières, de sociétés coopératives d'esprit chrétien, parce que c'est l'Eglise, la religion et le clergé qui les inspirent et leur donnent une âme.

Conclusion.

Si nous voulons, N.T.C.F., reconstruire la vie sociale en toutes ses parties, c'est la conscience même de l'homme qu'il faut atteindre et former à la justice et à la charité. Seule l'Eglise a le privilège de pénétrer jusqu'aux consciences et de les diriger! Seule elle a le pouvoir de donner à l'homme la force de vaincre son égoïsme et d'aimer son prochain comme soi-même! Seule elle a assez d'indépendance pour montrer la voie droite, sans se laisser détourner du but par les considérations d'intérêts matériels ou politiques! Elle a donc le droit d'intervenir et c'est de plus son devoir de le faire.

Consciente de sa mission de salut, Elle promulguera et diffusera sans cesse sa doctrine sociale; Elle travaillera à la faire passer dans la pratique de la vie! Elle a confiance que ses enfants se mettront à sa suite, qu'ils écouteront ses enseignements et se feront les "architectes du monde nouveau".

L'Eglise compte sur tous les travailleurs sociaux, sur les membres des oeuvres économique-sociales d'inspiration catholique et, en particulier, sur les membres des mouvements spécialisés de l'Action catholique. Tous ensemble, vous devez construire un monde meilleur, plus humain et plus chrétien. Ce sera votre manière de faire régner le Christ et de faire aimer l'Eglise et la Religion.

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et, en chapitre,

dans les communautés religieuses, les dimanches qui suivront sa réception.

Donnée à Saint-Hyacinthe, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de Notre chancelier, en la fête de la Maternité de la T.S.V. Marie, le onzième jour d'octobre mil neuf cent quarante-cinq.

† ARTHUR,

Evêque de Saint-Hyacinthe.

Par mandement de Son Excellence,

Victor Quintal, P.D., V.G.,

chancelier.
